

peut être résolu, étant donné qu'un nombre plus considérable de personnes travaillent à produire la richesse dont une part pourrait être affectée à accorder une pension convenable aux vieilles gens.

En mars dernier, j'ai abordé un autre aspect de ce problème. J'ai signalé que, malgré tous les efforts tentés par l'entreprise privée et par les gouvernements en vue d'établir des régimes de pension, nous n'avons encore fait qu'effleurer le sujet. Les chiffres que je me suis procurés se rapportaient au nombre total de Canadiens qui s'efforcent de s'assurer des ressources pour leur vieillesse, y compris les fonctionnaires de l'État, les gens qui achètent des rentes viagères, ceux qui participent à divers plans de pension dans l'industrie privée, et ceux qui prennent des polices d'assurance-vie pourvoyant à leur vieillesse. Il ressort de l'ensemble de ces données,—on retrouvera ces chiffres au *hansard* du 3 mars 1949,—qu'un huitième tout au plus des Canadiens de la classe ouvrière, entre les âges de vingt et soixante-cinq ans, pourvoient de quelque façon à leur vieillesse.

Comme je l'ai signalé à ce moment-là, il ne faut pas supposer qu'un Canadien sur huit s'assure un revenu suffisant pour ses vieux jours car plusieurs ne font que de très minces économies. Les chiffres que j'ai cités démontrent que, jusqu'ici, nous n'avons fait qu'effleurer le problème.

Une des raisons pour lesquelles je traitais en mars cet aspect de la question, c'est que, dans une publication de l'Association canadienne des manufacturiers, on a écrit, il y a un peu plus d'un an, un article affirmant que l'entreprise privée accomplit de l'excellent travail dans ce domaine. Après avoir lu cet article, j'ai cru bon de faire enquête avant d'en rejeter les conclusions. A ma grande surprise, après que j'eus présenté mon exposé à la Chambre en mars cette année, cette même publication, *Industry*, organe de l'Association canadienne des manufacturiers, fit allusion à mon discours dans son numéro d'avril 1949. Je n'accaparerai pas le temps de la Chambre pour lire en entier l'article qui commente mon discours, mais l'auteur s'applique à dire que, de fait, j'ai démontré précisément ce que l'Association canadienne des manufacturiers cherchait à juste titre à faire ressortir, c'est-à-dire qu'environ la moitié ou plus de la moitié des régimes de pension actuellement en vigueur sont administrés par l'industrie privée. La revue en question dit que j'ai prouvé ce point quand j'en ai parlé à la Chambre. En d'autres termes, l'Association canadienne des manufacturiers passe complètement sous silence le point que j'ai cherché à lui dé-

montrer et que je répète ce soir, à savoir que, tout en reconnaissant pleinement ce que font l'industrie privée, les compagnies d'assurance-vie, les rentes viagères de l'État et les régimes de pension des fonctionnaires dans tout le pays, il reste qu'à peine un Canadien sur huit, entre vingt et soixante-cinq ans, est en mesure de pourvoir à ses vieux jours.

Ces faits démontrent tout simplement la nécessité d'aborder ce problème au plus tôt. Je le répète, il est juste que le Parlement s'occupe des grands problèmes internationaux, mais ce n'est pas une raison d'oublier que les problèmes nationaux comme ceux dont je parle ont aussi leur importance. Notre groupe accueille avec plaisir la mention que fait le discours du trône de pourparlers en vue de trouver les moyens de modifier au Canada même l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Bien que le discours du trône ne le dise pas, il semble assuré,—à bon droit, nous l'espérons,—que le domaine de la sécurité sociale est un de ceux à l'égard desquels on songe à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Selon ceux qui écrivent dans nos diverses revues au sujet des intentions du Gouvernement, il semble que ce dernier s'intéresse fort à une telle modification, qu'il désire apporter à la constitution les amendements voulus pour que la vaste question de la sécurité sociale soit posée sur un plan convenable.

A cet égard, j'ai deux observations à faire. D'abord, on n'a pas besoin d'attendre une modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour abolir l'évaluation des ressources prévue par la loi des pensions de vieillesse. C'est ce que vise l'amendement de mon chef, que j'ai l'honneur d'appuyer. Vu leurs déclarations antérieures, les partis et les candidats réélus à la Chambre devraient approuver un tel amendement, et prier le Gouvernement de présenter immédiatement une loi en vue de supprimer l'évaluation des ressources exigée par la loi des pensions de vieillesse.

Pour ce qui est des moyens à prendre en vue de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique,—je parlerai sans détours,—prenons garde d'en faire un hochet politique, pour ce qui se rapporte à la pension de vieillesse. Nous ne voulons pas que dans quatre ou cinq ans d'ici on tienne d'autres élections en soulevant la question de la sécurité sociale ni que le parti libéral vienne dire aux votants: "Nous avons fait de notre mieux, mais telle province a posé des objections." J'espère que cette fois-ci le Gouvernement ne manquera pas de s'assurer la collaboration des provinces afin d'en finir. Il ne suffira pas à la population canadienne d'expulser les libéraux en 1953 ou 1954 parce